

Zones d'aléa du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents : Inondation par remontées de nappes naturelles : Inondation par ruissellement coulées de boue :

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

